

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le Mardi 25 juin 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint- Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sise au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le 25 juin 2019, à 19 heures 30.

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Mot de Bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Lignage axial premier rang et ligne Piette.
- 5 Réparation des accotements du premier rang.
6. Fauchage fossés.
7. Glissières Premier Rang.
8. Emprunt pour PAC rurale et monte personne.
9. Embauche de Monsieur Richard Gravel Architecte
10. Règlement concernant la construction du garage avant la maison.
11. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2019-06-533

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. LIGNAGE AXIAL PREMIER RANG ET LIGNE PIETTE.

Résolution n° 2019-06-534

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la soumission de la firme Lignes MD INC. au coût de 204 \$ le kilomètre.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. RÉPARATION DES ACCOTEMENTS PRÈS DE BERGERIE.

Résolution n° 2019-06-535

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter la soumission de la firme Excavation Guy Desrosiers au coût de 1200 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité



Le Mardi 25 juin 2019

6. FAUCHAGE FOSSÉS.

Résolution n° 2019-06-536

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté de faire le fauchage de fossés par la firme Les Entreprises Dauphin au coût de 760 \$ plus taxes pour deux coupes de largeur.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. GLISSIÈRES PREMIER RANG.

Résolution n° 2019-06-537

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'autoriser le ministère des transports à faire l'installation de glissière sur le Premier Rang à leur frais.

Deuxièmement rescinder la résolution n° 2019-06-523

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. EMPRUNT POUR PAC-RURALE ET MONTE PERSONNE.

Résolution n° 2019-06-538

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois de mandater la directrice générale à faire les démarches pour faire un emprunt de 99 000 \$ sur 20 ans pour faire les travaux du monte personne et pour compléter la subvention du PAC Rurale.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité.
Monsieur Martin Bibeau vote contre.

9 EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD GRAVEL ARCHITECTE.

Résolution n° 2019-06-539

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'embaucher Monsieur Richard Gravel, Architecte pour faire les plans et devis pour le monte-personne selon la soumission du 11 juin 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. RÈGLEMENT # CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE GARAGE AVANT MAISON

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas modifier le règlement qui ne permet pas de construire un bâtiment utilitaire avant le bâtiment principal.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le Mardi 25 juin 2019

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 HEURES 25.

Résolution n° 2019-06-540

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
